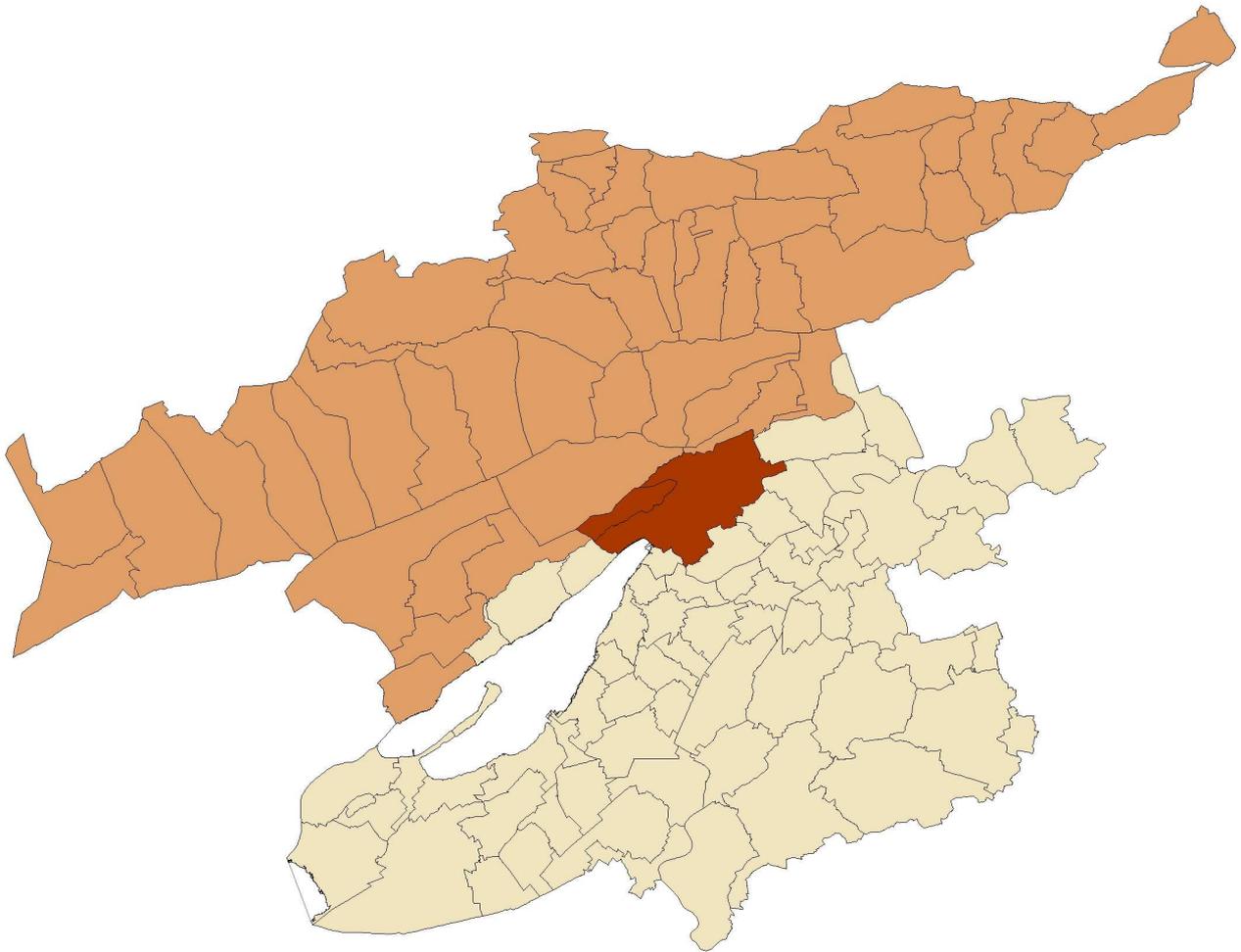


Rapport sur la création de la conférence régionale Biel/Bienne – Seeland – Jura bernois (BBSJB)



Sommaire

1. Introduction	2
2. La conférence régionale BBSJB en bref	3
3. Consultations et consolidations successives	6
4. Principaux avantages de la création d'une conférence régionale BBSJB	7
5. Motions « Matti » et « Aellen »	8
6. Suite des démarches et calendrier	9

1 Introduction

Suite à la votation bernoise sur les conférences régionales, le 17 juin 2007, la CMJB et sbb ont travaillé depuis 2008 à la préparation d'un projet pour la création d'une conférence régionale regroupant 113 communes de l'agglomération biennoise, du Seeland et du Jura bernois. Début 2009 toutes les communes et associations ont été consultées sur un projet de modèle. En 2010, la deuxième consultation a porté sur une proposition concrète de réalisation. Enfin, les communes ont eu l'occasion de se prononcer une troisième fois à fin 2011, lors de 14 séances organisées dans les communes de la région.

La création d'une conférence régionale répond au besoin de trouver des solutions à une échelle pertinente. L'agglomération biennoise avec le Jura bernois et le Seeland constitue l'espace fonctionnel adéquat pour traiter des thèmes supracommunaux des transports, de l'urbanisation, de la politique régionale, de la culture et de l'énergie.

Selon les comités de la CMJB et de sbb, le projet de conférence régionale a été successivement amélioré selon les remarques des communes et est maintenant suffisamment concret, compris et accepté pour être proposé en votation. Ce rapport présente les principaux éléments de ce projet et son contexte. Sur cette base et le projet de règlement d'organisation annexé, les communes sont questionnées afin de savoir si elles sont favorables à demander au Conseil-exécutif d'organiser une votation sur ce sujet. Cette votation pourrait avoir lieu au plus tôt le 25 novembre 2012, mais est de la compétence du Conseil-exécutif.

2 La conférence régionale BBSJB en bref

Le cadre légal pour les conférences régionales est fixé dans la Constitution cantonale (art. 110a), dans la loi sur les communes et dans des ordonnances (sur les conférences régionales [OCR], sur le règlement d'organisation des conférences régionales [OROCR]). Les éléments principaux de la conférence régionale BBSJB sont présentés ci-dessous:

- **Périmètre:** l'ordonnance OCR fixe de manière obligatoire le territoire des conférences régionales et l'appartenance des communes à l'une d'elles. Si la création d'une conférence régionale est décidée, toutes les communes de la conférence régionale concernée en font partie. Le périmètre de la Conférence régionale Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois regroupe 113 communes et env. 207'000 habitants et correspond au territoire de l'actuelle Conférence régionale des transports [CRT].
- **Sous-conférences:** deux sous-conférences «Jura bernois–Bienne» et «Biel/Bienne-Seeland» seront créées, ceci pour d'une part garantir la continuité des actions menées par sbb et la CMJB, d'autre part pour réaliser les tâches que les communes-membres auront déléguées. La création de ces deux sous-conférences est jugée essentielle pour traiter des affaires spécifiques au Seeland et au Jura bernois ; mais il faudra éviter d'en créer d'autres pour des questions de gestion et de visibilité. Ces deux sous-conférences seront donc multifonctionnelles, ce qui signifie que l'adhésion aux sous-conférences implique pour les communes la délégation de toutes les tâches décidées à cette échelle.
- **Double appartenance et collaboration intercantonale:** une double appartenance est possible dans le cas de communes situées dans deux conférences régionales voisines; elle est décidée par le Conseil-exécutif. Par définition, une telle double appartenance ne concerne que des communes situées le long de la limite avec la Conférence régionale Berne-Mittelland.

L'admission de communes de cantons voisins en tant que membres de la conférence régionale est possible, de même que l'appartenance de communes bernoises à des organisations extracantonales. Des conventions (déjà formulées) entre cantons régleront ces deux cas après la création de la conférence régionale et sur demandes des communes concernées.

- **Tâches obligatoires et tâches régionales:** selon la loi, font partie des tâches obligatoires la planification régionale en matière de plan directeur, d'urbanisation et de transports (y compris les tâches de la CRT), la promotion régionale de la culture, les tâches régionales dans le cadre de la Nouvelle Politique Régionale [NPR] ainsi que les tâches de conseil en énergie. La loi permet aux conférences régionales d'assumer par la suite d'autres tâches obligatoires. Les communes peuvent confier d'autres tâches (tâches régionales) aux sous-conférences, stipulées dans un règlement. Ce dernier ne lie que les communes contractantes. Sont ainsi prévues pour l'instant pour le Seeland les tâches « santé et social » ainsi que « formation », pour le Jura bernois « troisième âge ».
- **Prise de décision à l'assemblée régionale:** chaque commune est représentée à l'assemblée régionale par la personne qui exerce la fonction de maire. Lors de votes, la majorité des voix représentées décide. La représentativité des communes est réglée par la loi

sur les communes; elle se calcule par rapport au nombre d'habitants (1 voix jusqu'à 1000 habitants, 1 voix supplémentaire par tranche additionnelle de 3000 habitants ou d'une fraction de ce nombre). Dans la Conférence régionale BBSJB, l'approbation d'affaires qui concernent principalement le Jura bernois requiert la majorité des voix représentées des communes du Jura bernois. Si les communes du Jura bernois refusent une proposition, celle-ci doit être modifiée et présentée une seconde fois.

- **Directoire** : pour assurer une bonne couverture territoriale, le directoire comptera 15 maires(ses), avec une répartition équitable des différents cercles électoraux (Un Président, le Maire de Bienne, 8 représentants du Seeland et 5 du Jura bernois).
- Les membres du directoire siègent également au sein des comités des sous-conférences Jura bernois (8 membres) et Seeland (10 membres).
- **Commissions et groupes de travail**: l'assemblée régionale peut instituer des commissions pour le traitement d'affaires particulières; tâches, compétences, composition, etc. sont définies par un règlement ad hoc. Les membres des commissions doivent être des personnes domiciliées dans le périmètre de la conférence régionale. Le directoire achemine les propositions des commissions sans modification (le cas échéant avec commentaire) à l'assemblée régionale.

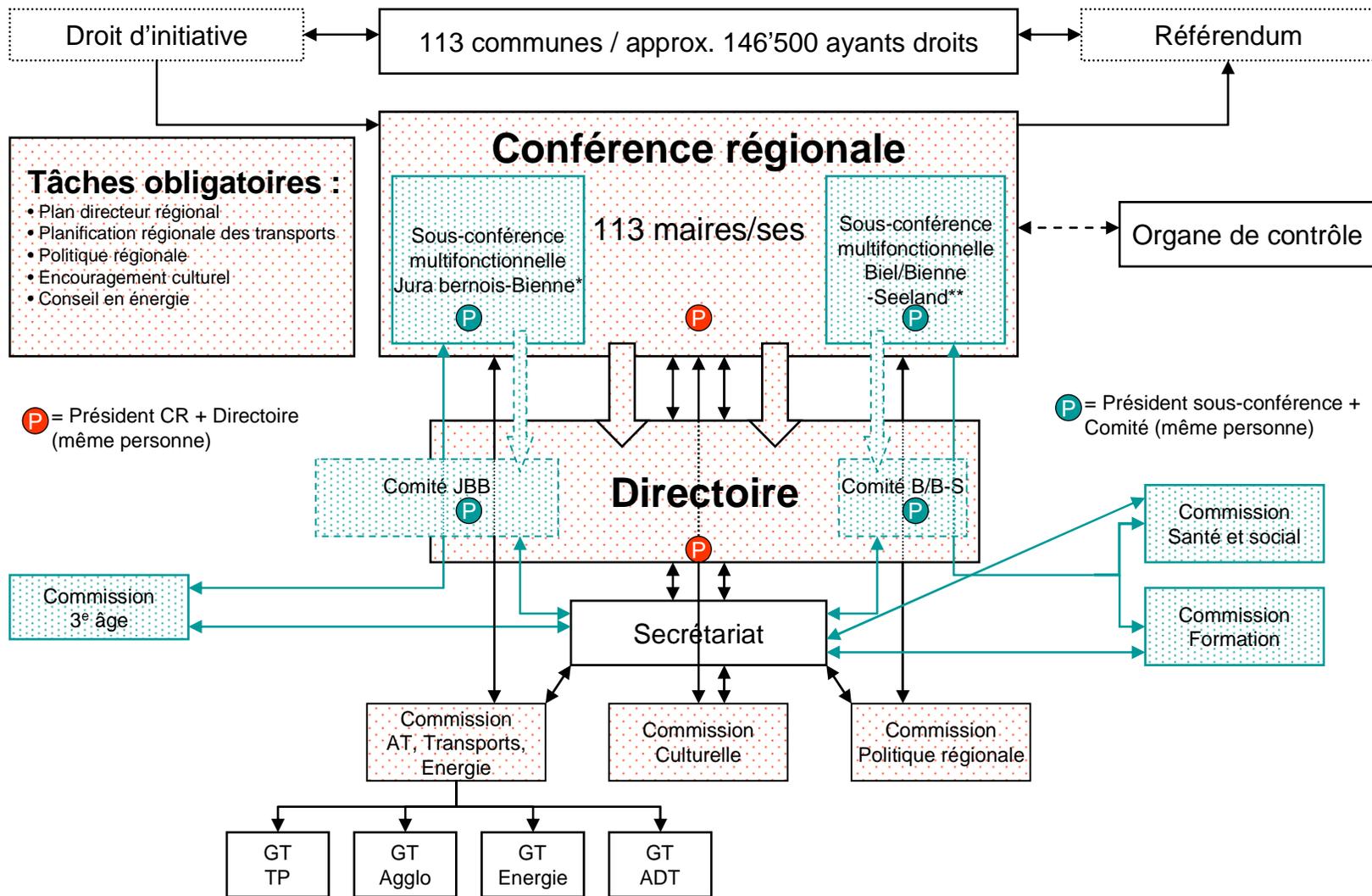
Trois commissions seront ainsi créées :

- Aménagement du territoire, transports et énergie
- Culture
- Politique régionale

En appui de ces commissions, des groupes de travail, nommés par le directoire, seront instaurés.

- **Droit de participation**: deux pour cent de la population ou dix pour cent des communes peuvent requérir un vote régional (référendum) concernant des décisions de l'assemblée régionale. Cinq pour cent de la population ou vingt pour cent des communes peuvent, par initiative, exiger des décisions de l'assemblée régionale ou des votes régionaux (selon le degré de compétence).
- **Finances**: les coûts inhérents à la gestion des affaires sont répartis entre les communes en fonction du nombre d'habitants (sur la base de l'art. 7 LPFC). Le canton assure un financement sous forme de contributions de base (8'000 - 12'000 francs) et de contributions additionnelles par tête d'habitant (55 centimes à 1 franc), fixées annuellement par le Conseil exécutif. Les frais de traduction de la conférence régionale BBSJB sont versés en sus. Les charges se rapportant à des études spécifiques sont financées selon la législation particulière ou selon les dispositions de règlements propres. L'estimation des coûts a montré que, pour des tâches restant identiques, les contributions actuelles des communes ne changeront pas.

Le tableau de la page suivante schématise le fonctionnement de la conférence régionale Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois.



* Sous-conférence multifonctionnelle Jura bernois-Bienne est compétente pour le développement économique + tourisme, « 3^e âge », cours de naturalisation, tous les plans directeurs régionaux partiels (Art. 97a LC)

** Sous-conférence multifonctionnelle Biel/Bienne-Seeland est compétente pour développement économique + tourisme, santé et social, formation, approvisionnement et élimination, tous les plans directeurs régionaux partiels (Art. 97a LC)

3 Consultations et consolidations successives

Ce projet de conférence régionale a déjà été soumis à trois consultations.

En 2009, sur le premier modèle de conférence et en 2010 sur une proposition de réalisation, les résultats étaient assez semblables. Un peu plus de la moitié des communes soutenaient la création d'une conférence, un quart s'y opposaient et un quart ne se prononçaient pas.

Les différentes associations et partis politiques se prononçaient pour leur part en très grande majorité favorablement.

Selon l'analyse des résultats les opposants et les « sans-réponse » (48,5% en tout) pouvaient être regroupés autour de quatre raisons principales :

- La peur d'être noyé dans un grand ensemble (pour certaines communes du Jura bernois en particulier) ;
- Le scepticisme face à la création d'une grande région sans en retirer des avantages flagrants alors que la situation actuelle convient bien (pour certaines communes de s.b/b en particulier), avec certains acquis qui pourraient même être menacés (tâches régionales soutenues aujourd'hui à l'unanimité) ;
- Des incertitudes sur le devenir de la culture et de l'identité du Jura bernois
- Enfin, une indifférence pour les sujets supracommunaux due à un manque d'habitude et d'intérêt pour cette échelle – gérer notre commune est déjà assez compliqué - (sans doute pour une majorité des sans-réponse).

Le projet a donc encore été retravaillé et simplifié puis présenté aux responsables communaux lors de 14 séance-débats en automne 2011. Au terme de ces séances, trois questions étaient posées qui ont donné les résultats suivants :

Jura bernois

Atelier	Nombre de participants	Nombre de communes	Question 1 : Création Conférence régionale			Question 2 : Sous-Conférences régionales			Question 3 : Soutien CEP-JBT		
			Pour	Contre	Sans avis	Pour	Contre	Sans avis	Pour	Contre	Sans avis
La Heutte	16	6	10	1	5	14	0	2	9	0	7
Cornoret	16	7	14	0	2	14	0	2	11	0	5
Diesse	9	4	6	1	2	9	0	0	9	0	0
Le Fuet	10	5	8	0	2	10	0	0	9	0	1
Crémines	23	10	13	4	6	14	0	9	20	0	3
Reconvilier	24	10	19	1	4	21	1	2	18	0	6
Total	98	42	70	7	21	82	1	15	76	0	22
%			71%	7%	21%	84%	1%	15%	78%	0%	22%

Seeland

Workshop	Anzahl Teilnehmer	Anzahl Gemeinden	Frage 1: Bildung einer Regionalkonferenz			Frage 2: Weiterführung von regionalen Teilkonferenzen			Frage 3: Unterstützung von Wibs/TBS		
			Ja	Nein	Enthaltung	Ja	Nein	Enthaltung	Ja	Nein	Enthaltung
Walperswil	17	6	17	0	0	17	0	0	17	0	0
Biel (sanu)	29	12	24	3	2	26	1	2	6	10	13
Biel (Stadtbiblio.)	28	6	24	3	1	28	0	0	22	0	6
Lyss (23.11.)	20	8	6	12	2	13	5	2	17	2	1
Büren	14	9	5	3	6	11	0	3	11	0	3
Ins	30	7	9	6	15	24	0	6	13	4	13
Erlach	28	7	10	11	7	20	0	8	18	0	10
Lyss (30.11.)	19	7	14	2	3	11	2	6	16	0	3
Total	185	62	109	40	36	150	8	27	120	16	49
%			59%	22%	19%	81%	4%	15%	65%	9%	26%

Sur la base de ces résultats qui témoignent d'une meilleure compréhension du projet et d'un soutien en nette amélioration des communes, les comités CMJB et sbb estiment qu'il est maintenant temps d'organiser une votation sur le sujet.

4 Les principaux avantages de la conférence régionale BBSJB

C'est avant tout l'augmentation considérable de la mobilité qui impose de revoir les cadres poli-

tiques traditionnels. L'espace fonctionnel que constituera la conférence régionale Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois aura notamment les avantages suivants :

Simplification des structures et gains d'efficacité : Nos structures décisionnelles sont aujourd'hui trop nombreuses et dispersées. Le schéma ci-dessous montre lesquelles seront réunies au sein de la conférence régionale.



Il faut encore signaler qu'une structure intercommunale de plus, pour l'encouragement de la culture régionale, devra être spécialement créée si la conférence régionale ne se réalise pas.

Il est par ailleurs évident que cette simplification des structures entraînera de très nets gains de temps dans les procédures de décisions, ainsi que des économies de moyens humains et financiers.

Cohésion: L'alliance de l'agglomération biennoise avec le Seeland et le Jura bernois répond à une logique évidente dans le domaine des transports (la CRT existe déjà depuis plus de 15 ans). Le développement de l'urbanisation doit dorénavant tenir compte des transports (les conceptions régionales des transports et de l'urbanisation seront les instruments de pilotage de ce développement territorial coordonné). La politique régionale exige aussi ce type d'alliance villes-campagnes / centres-périphéries entre entités aux structures économiques semblables, ce qui est le cas pour BBSJB (industrie, tourisme).

Enfin, la Loi sur l'encouragement des activités culturelles imposera aussi une cohésion conçue à cette échelle.

Visibilité: Une région de 113 communes et plus de 200'000 habitants comptera au niveau bernois et même suisse. Sa richesse et sa diversité pourront être davantage valorisées et permettra d'augmenter son attractivité.

Démocratie: Avec le droit d'initiative et de référendum pour les communes et la population, on introduit un instrument de contrôle qui faisait jusqu'ici défaut au sein des associations actuelles. Par ailleurs, on préserve aussi les intérêts de la minorité romande qu'est le Jura bernois avec la possibilité de demander le vote à double majorité.

5. Motions « Matti » et « Aellen »

Deux motions ont été récemment déposées et sont susceptibles d'influencer le calendrier prévu pour la création de la conférence régionale Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois (objectif : votation le 25 novembre 2012 ; mise en œuvre le 1^{er} janvier 2014). :

La motion Matti demande la création d'une conférence régionale spécialement pour le Jura bernois.

Le Conseil-exécutif, après avoir consulté les différentes associations concernées, va proposer le rejet de cette motion. Ce thème a déjà été largement débattu en 2006 et il a été rejeté parce que le Jura bernois n'a pas d'agglomération et que les conditions posées pour former un grand périmètre (bilinguisme, vote à double majorité) ont été inscrites dans la Loi.

La motion Aellen demande que le peuple se prononce sur le projet de l'Assemblée interjurassienne (AIJ) avant celui de la Conférence régionale Bienne-Seeland-Jura bernois.

Dans sa réponse, le Conseil-exécutif argumente que les deux projets sont distincts, qu'ils ne s'excluent pas l'un l'autre et qu'il n'y a aucune raison d'insister sur la priorité de l'une des votations par rapport à l'autre. Il remarque d'une part que si la solution d'un nouveau canton devait être retenue lors du vote, il faudrait quelques années pour réaliser les adaptations nécessaires à sa mise en œuvre. D'autre part, il reconnaît qu'il n'est pas exclu qu'en cas de votes proches, les citoyens et citoyennes fassent le lien entre les deux objets et en tirent de fausses conclusions. Le Conseil-exécutif a donc lui aussi intérêt à ce que soit déterminée rapidement la date des deux votations, mais il est encore trop tôt pour la fixer de manière définitive. Selon les estimations actuelles, la votation sur le projet de l'assemblée interjurassienne pourrait intervenir au plus tôt à fin 2013, alors que celle sur la conférence régionale- sur demande de la région- en novembre 2012.

En raison de cette situation, les comités de la CMJB et de sbb proposent à leurs communes de s'en tenir à notre propre calendrier et de se prononcer en faveur de l'organisation d'une votation le 25 novembre 2012.

Il appartiendra ensuite au Conseil-exécutif de procéder à sa propre évaluation en fonction des deux motions précitées et du résultat de l'avis des communes concernant une votation sur la conférence régionale BBSJB puis de décider.

6. Suite des démarches et calendrier

1	Validation de la documentation à l'intention des communes	8 et 13 mars 2012
2	Consultation des communes sur votation	15 mars – fin avril
3	Evaluation des résultats	Mai 2012
4	Proposition au canton de l'organisation d'un vote populaire	Fin mai 2012
5	Préparation et organisation du vote populaire	Juin 2012 – nov. 2012
6	Votation sur conférence régionale	25 novembre 2012

André Rothenbühler / Ruedi Hartmann

15.3.2012